

Formulaire de demande de subventions communales

Conseil en énergie

Informations de contact :	
Nom :	Prénom :
Rue et numéro :	
Code postal : L-	Localité :
E-mail :	et/ou téléphone :

Informations sur le bâtiment :

- Maison unifamiliale
- Immeuble collectif

Description des documents à joindre au formulaire de demande :

- (1) Relevé d'identité bancaire (RIB)
- (2) Copie de la facture de l'impôt foncier (datant moins de 12 mois)
- (3) Copie de la facture du conseil en énergie et de la preuve de paiement (virement)
- (4) Document officiel confirmant l'octroi de l'aide financière étatique par le ministère de l'environnement

Conditions :

Le formulaire et les documents à joindre doivent être renvoyés par courrier ou par e-mail (ecologie@walfer.lu) au service écologique au plus tard 6 mois après l'accord des aides financières étatiques.

Le/la soussigné(e) déclare par la présente que les informations fournies sont correctes et confirme d'avoir lu et compris le règlement communal.

Lieu et date

Signature

À remplir par le service écologique de l'administration communale de Walferdange		
Date d'entrée :	Demande complète	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non, renvoyée par la commune le : ____ / ____ / 20 ____
Demande acceptée :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non, motif du refus : _____ _____
Article budgétaire : 3/590/648120/99003		Contribution : _____ €
Pour l'année budgétaire : 20 ____		Numéro de demande : _____
Approuvé le :	Par :	
Walferdange, ____ / ____ / 20 ____		

Notice d'information en matière de protection des données

Les données personnelles collectées lors de demande de subventions communales font l'objet d'un traitement par les services Écologie et Recette de l'administration communale de Walferdange ainsi que les administrations compétentes.

Ces informations personnelles sont traitées à des fins :

- de détermination de vos droits et la vérification des conditions d'éligibilité aux subsides et leur octroi ;
- d'administration d'une base de données pour l'envoi d'information aux bénéficiaires éventuels de subventions communales ;
- de paiement de l'aide financière communale ;
- de l'élaboration de statistiques et de rapports d'activité.

La durée d'utilité administrative (DUA) des données fournies est de 10 ans. Après expiration de cette DUA, certaines données et informations relatives à des périodes d'éligibilité pourront être conservées de façon permanente aux Archives communales.

Aucune demande de subvention rejetée / non finalisée ne sera conservée.

Le traitement est mis en œuvre par l'Administration communale conformément au Règlement grand-ducal du 7 avril 2022 déterminant les mesures d'exécution de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. Ces données ne sont pas destinées à être transférées en dehors de l'Espace Économique Européen.

Le responsable de traitement de la Commune de Walferdange est le collège des bourgmestre et échevins dont le siège se situe Place de la Mairie, B.P. 1, L-7201 Walferdange.

Pour tout renseignement relatif au traitement de vos données à caractère personnel ou l'exercice de vos droits en vertu du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données :

Administration communale de Walferdange

Délégué à la protection des données

B.P. 1 L-7201 Walferdange

Ou par mail : gdr@walfer.lu

Vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission nationale pour la protection des données : 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

